

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du budget

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service d'assainissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, redevances d'assainissement...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service d'assainissement.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2021 s'équilibrent à 103 736,52 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	80 056,52	Excédent reporté	60 124,52
Dépenses de personnel	2 020,00	Redevance d'assainissement	27 768,00
Reversement redevance agence de l'eau	5 487,00	Redevance agence de l'eau	2 350,00
Autres charges de gestion courante	1 645,00	Produits exceptionnels	10 176,00
Dépenses financières	3 530,00	Reprises sur provisions	69,00
Dotations aux provisions	528,00	Ecritures d'ordre entre sections	3 249,00
Ecritures d'ordre entre sections	10 470,00		
Total	103 736,52	Total	103 736,52

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service.
Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.
Les recettes proviennent essentiellement du résultat reporté et des aides attribuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Département pour financer les frais d'études.
- b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2021 s'équilibrent à 94 969,94 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	60 794,00	Soide d'investissement reporté	54 103,94
Immobilisations corporelles	24 588,94	Subventions	30 396,00
Remboursement d'emprunts	6 338,00	Ecritures d'ordre entre sections	10 470,00
Ecritures d'ordre entre sections	3 249,00		
Total	94 969,94	Total	94 969,94



Le Maire,

MEILHAC Sébastien